

## Discours lors de la session de la chambre d'agriculture des Hautes Pyrénées

Séméac le 21 avril 2008

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs,

Depuis plusieurs mois, les cours des céréales et du lait ont augmenté de façon significative. Le temps des excédents et de la surproduction agricole apparaît révolu.

Compte tenu de l'augmentation de la population mondiale, l'agriculture devient stratégique. Dans ce contexte, la France et l'Europe doivent se préparer à ces nouveaux enjeux et s'affirmer dans les négociations internationales. Le maintien d'une politique agricole européenne doit rester une priorité pour notre pays et plus particulièrement pour vous les agriculteurs de notre département

Les velléités de certains pays anglo-saxons ouvertement libéraux qui souhaiteraient mettre un terme à la PAC doivent être combattues. De même, le gouvernement malgré des discours prometteurs au Salon de l'Agriculture et devant le congrès de la FNSEA début avril, ne doit pas « lâcher » l'agriculture.

Cette année, les modalités de mise en œuvre de la PAC seront discutées, il apparaît primordial de mieux répartir les aides, de privilégier la qualité des produits, de placer la protection de l'environnement au cœur du dispositif, de soutenir l'emploi agricole. Aujourd'hui, il est important de définir un projet cohérent pour notre politique agricole, en espérant que les discussions qui s'annoncent ne se résument pas à des questions de budget.

Dans le cadre de ses contributions au schéma régional de développement économique et au schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif, le Conseil Général a fait part des priorités départementales en matière d'agriculture et d'aménagement rural, à savoir :

- la gestion de l'eau y compris le création de ressources, le soutien au pastoralisme,
- la valorisation des produits de qualité.
- Il soutien les pouvoirs publics au travers de la réforme des fonds structurels européens avec la création du FEADER, les projets Etat Région, la convention interrégionale de Massif.

L'intervention du Conseil Général en matière d'agriculture et d'aménagement rural privilégie :

- La compétitivité des exploitations en respectant l'environnement par l'aide à l'équipement et à la modernisation des exploitations.
- L'encouragement à des productions de qualité et à leur valorisation, par l'appui aux différentes filières de productions animales et végétales, tout en favorisant les démarches de qualité, la valorisation des productions locales et la lutte contre les fléaux atmosphériques et sanitaires.
- Les actions de développement conduites par divers organismes, l'appui technique aux filières et les opérations promotionnelles.
- En matière de pastoralisme, le Conseil Général a décidé d'adhérer au nouveau Groupement d'intérêt Public « Aménagement du territoire » compte tenu de l'évolution juridique du centre de ressources sur le pastoralisme (CRPGE). Il poursuit son intervention en faveur du gardiennage des troupeaux, de l'équipement des estives et actions d'animation.

Pour conclure, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs et revenir sur la politique agricole nationale, il est toujours bon de rappeler que la PAC est la seule politique intégrée de l'Union européenne.

Adaptons-la, mais, surtout, préservons-la.

Je vous remercie.